

213C1390
FR0000184798-FS0545

18 septembre 2013

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ORPEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2013, complété par un courrier reçu le 17 septembre 2013, la société anonyme de droit luxembourgeois Sempre (en liquidation) (18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg) contrôlée par la Banque Degroof Luxembourg SA, a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 août 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société ORPEA et détenir à cette date 3 914 784 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 7,39% du capital et 5,75% des droits de vote de cette société¹. Ce franchissement de seuil résulte d'une mise au porteur d'actions ORPEA détenues par le déclarant ;
- avoir franchi en baisse, le 16 septembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ORPEA et détenir 734 784 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 1,39% du capital et 1,08% des droits de vote de cette société². Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ORPEA hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé à cette date de 52 998 062 actions représentant 68 028 119 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 52 998 062 actions représentant 68 028 119 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.